

2019-07

# POUR UNE POLITIQUE DE SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE DU NUMÉRIQUE

Si l'outil numérique est porteur d'avancées indéniables dans de nombreux domaines, la « révolution tactile » a conforté dans l'Union européenne (UE) la position des géants américains du web (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft - GAFAM) désormais talonnés par leurs homologues chinois (Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi - BATX). Cette position dominante conjuguée à des pratiques commerciales voire éthiques très éloignées des principes auxquels l'Union est attachée induit un enjeu majeur en termes de souveraineté.

Pour l'UE, replacer la souveraineté au cœur de son modèle numérique, c'est à la fois rétablir

et faire respecter les règles d'une concurrence libre et équitable et lutter contre l'injustice fiscale, garantir et conforter la liberté de consentement et la neutralité du Net, lutter contre les contenus illicites ou encore réduire la fracture numérique. Il s'agit aussi pour l'UE de faire émerger sa propre voie, renouant avec les principes d'un internet ouvert et décentralisé, en soutenant les acteurs européens du secteur, en préservant le recours au logiciel libre et en se positionnant sur des technologies prometteuses telles que le calcul à haute performance, l'intelligence artificielle, l'internet des objets ou encore la *blockchain*.



**Benoît Thieulin**

est ancien président du Conseil national du numérique. Il siège au CESE à la section des affaires européennes et internationales en tant que personnalité qualifiée.

## Contact :

benoit.thieulin@lecese.fr  
01 44 43 64 28

## LES PRÉCONISATIONS DU CESE

### AXE 1 : RENFORCER LA RÉGULATION DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES À L'ÉCHELLE DE L'UE

#### 👉 Instaurer les conditions d'une concurrence équitable sur le marché numérique européen

- Accroître les moyens de la Commission européenne en matière de lutte contre les abus de position dominante et d'entrave à la libre concurrence et renforcer l'effectivité des sanctions prises.
- Renforcer le travail de conviction et la construction d'alliances au niveau européen et international afin d'aboutir en 2020 à l'adoption d'un régime fiscal commun des grandes entreprises du numérique. D'ici là, mettre en place entre les États membres qui y sont favorables une coopération renforcée pour l'instauration d'une taxe GAFAM, sur le modèle de celle décidée par la France.

#### 👉 Prendre en compte l'impact social et environnemental des plateformes numériques au niveau de l'UE et dans les États membres

- Concrétiser au niveau européen l'intégration des travailleuses et travailleurs collaboratifs au socle européen des droits sociaux en prévoyant les statuts d'entreprise adaptés et en instaurant une autorité commune du travail chargée de veiller, en coopération avec les autorités nationales, au respect de la réglementation en la matière.
- Encourager aux niveaux national et européen les initiatives visant à faire émerger des modes de production, d'usage et de recyclage des outils numériques de nature à améliorer leur durabilité et à les mettre au service de la transition écologique.

### 👉 **Garantir le respect des principes et des valeurs de l'UE dans l'économie des données ainsi que la neutralité du Net**

- Renforcer le principe de consentement libre et explicite des utilisateurs et utilisatrices à la collecte et à l'utilisation de leurs données personnelles, en limitant les restrictions d'accès au service en cas de refus de consentement, et en clarifiant les modalités d'information sur leurs droits ainsi que les conditions d'expression de leur consentement.
- Renforcer le régime juridique de responsabilité des plateformes en les dotant d'un statut propre et réaffirmer le principe de la neutralité du Net, sous le contrôle d'une autorité indépendante à même de constituer un tiers de confiance capable de veiller au respect des droits de l'ensemble des usagers.

## **AXE 2 : FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UN ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE CONFORME AUX PRINCIPES ET AUX VALEURS DE L'UE**

### 👉 **Mettre en place un environnement favorable à un écosystème numérique ouvert en Europe**

- Harmoniser la réglementation applicable au commerce électronique transfrontalier, en adaptant la réglementation en matière de télécommunications électroniques et de connectivité et en renforçant les moyens et compétences de l'Organe des régulateurs européens des communications.
- Renforcer la coopération en matière de cybersécurité entre l'UE, ses Etats membres et ses partenaires stratégiques et saisir l'organisation internationale du Travail (OIT) de cette thématique afin d'établir de manière tripartite une nouvelle norme internationale.

### 👉 **Soutenir le développement du numérique européen**

- Accélérer la couverture de l'ensemble du territoire européen par les réseaux en fibre optique à très haut débit ainsi que par les réseaux mobiles de dernière génération, en instaurant un droit universel à un niveau minimal de mégabits et en mobilisant les ressources publiques européennes.
- Définir un socle européen commun de compétences et qualifications numériques, améliorer l'offre de formation aux technologies numériques et mobiliser les Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) pour soutenir les associations dans leur rôle d'accompagnement des populations qui sont les plus éloignées de ces technologies et de sensibilisation des jeunes femmes aux métiers du numérique.
- Améliorer l'accès des jeunes entreprises européennes aux technologies numériques par la création d'un label Euro Tech, d'un guichet unique européen et d'un dispositif incitatif de financement inspiré du crédit d'impôt recherche, en mieux ciblé et mieux encadré.

### 👉 **Investir dans des solutions technologiques d'avenir afin de faire de l'UE d'ici 2020 un acteur majeur de l'économie des données**

- Accélérer la mise en œuvre de l'initiative européenne sur l'informatique en nuage, l'acquisition de calculateurs à haute performance de nouvelle génération et le développement de la technologie quantique.
- Adopter un paquet « intelligence artificielle et technologies de rupture », incluant une stratégie de déploiement de l'intelligence artificielle et un cadre réglementaire favorisant un usage éthique de celle-ci, dont la mise en œuvre sera confiée à une Agence européenne pour l'innovation de rupture.
- Établir au niveau européen les régulations fondamentales de l'usage des *blockchains* et des logiciels libres et soutenir leur développement par la mise en place de coopératives de développeurs, l'introduction de quotas dans les appels d'offres publics et le financement de projets répondant à des besoins collectifs au plus près des territoires.